

MARCHE 2019027

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 13 REVETEMENT SOL FAÏENCES –

Avenant n° 3

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, l'entreprise CMB, sise - 1605 RD 817 – 64270 PUYOO - SIRET 441 282 712 00021, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

.....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché 2019027 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 13 Revêtement sol faïences, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 avril 2021

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

L'ajout d'un complément de faïence murale dans les vestiaires suite à modification des hauteurs de cloisons est rendu nécessaire, ainsi que l'ajout d'ancrages au sol sur les plages pour fixation des chaises MNS et des filets pare ballons.

**ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis n° D06012021 et D17032021 en annexe

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avts 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 1, 2 et 3
Montant total HT	361 780,12	8 544,85 €	370 324,97 €
TVA 20,00%	72 356,02	1 708,97 €	74 064,99 €
Montant total TTC	434 136,14	10 253,82 €	444 389,96 €

Soit une augmentation de 10,88 %

**ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 2 annexes.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN